



## Compte rendu de la commission des Lycées (Février 2018)

3 février 2018

mardi 20 février 2018

**Cher(e)s Collègues,**

**Vous trouverez, ci-joint, le dernier compte rendu de la commission pédagogique des lycées de l'Association des Professeurs d'Histoire et de Géographie (3 février 2018) qui a été présenté au ministère, auprès du Cabinet de M. le Ministre, le 8 février 2018.**

### **I- Retours de la part des membres du bureau national :**

Une délégation a été reçue par le ministre le 10 janvier, celui-ci a été à l'écoute mais a affirmé son attachement à la réforme et notamment au « grand oral ». Malgré tout l'APHG a insisté sur son organisation qui nous semble lourde.

Une nouvelle entrevue est prévue le jeudi 08 février avec le cabinet du ministre.

**Marc Charbonnier** intervient sur sa rencontre avec la DEGESCO du 23 janvier (**voir compte rendu à paraître NDLR**). Il note l'importance de l'interdisciplinarité dans le rapport. L'histoire-géographie est dans le tronc commun mais pas envisagée en épreuve terminale. Dans tous les cas, ce qu'il ressort de ces rencontres, c'est qu'il y a des choses à négocier.

**Vincent Magne** est très pessimiste pour l'avenir du lycée professionnel car, à la différence des lycées technologiques et généraux, personne n'est reçu. Les lycéens professionnels « n'ont semble-t-il pas besoin de culture générale, juste d'une culture technique ! » Le rapport Calvez - Marcon est attendu mi-février.

### **II- Notre analyse du rapport Mathiot :**

**La place de l'HG dans les épreuves du Baccalauréat :**

**Il y a, bien sûr, beaucoup d'inquiétudes concernant la place de l'histoire-géographie. Ce qui est positif c'est qu'elle reste dans le tronc commun.** En revanche, **l'aspect négatif est l'absence d'épreuves terminales** sauf si l'élève choisit la discipline en « majeure ».

**La commission est défavorable à l'extension du contrôle continu** et s'inquiète des différentes formules proposées qui comportent toutes **des limites :**

- Le C.C.F., organisé en lycées professionnels, impose une lourdeur d'organisation et son contenu n'est pas satisfaisant ;
- Le C.C. à partir des bulletins de 1<sup>re</sup> et terminale ne garantit aucun anonymat et renforcera les pressions sur les

- enseignants : il est unanimement rejeté ;
- Le C.C. sur partiels complexifiera l'organisation des établissements, en examens permanents dans toutes les disciplines, et avec des banques de sujets locales ou régionales, multipliera les risques de recours devant les tribunaux ;

**La commission souhaite donc plutôt un contrôle terminal en fin d'année.** C'est aussi une garantie d'assurer la progression des apprentissages et de maintenir une unité dans les épreuves et les pratiques. Il semble nécessaire de maintenir un format couplant une épreuve de restitution (composition) et une de réflexion (analyse critique de documents...). Afin d'assurer une progression des apprentissages il faudrait **connaître rapidement le format des épreuves** pour pouvoir préparer les élèves dès la classe de seconde.

**Si la valorisation de l'oral est une bonne chose**, la commission n'a rien contre l'organisation d'épreuves orales, mais **souhaite des précisions concernant le projet d'un « grand oral » qui reste assez vague.** Sa réussite dépendra de plusieurs paramètres :

1.  L'organisation de l'épreuve : l'intervention d'une 3<sup>e</sup> personne non enseignante inquiète (quelles compétences ?) et n'est pas simple à organiser ;
2.  La préparation de l'épreuve : les enseignants d'HG, qui préparent déjà aux épreuves orales de TPE ou de certains Bac technologiques, qui participent aux Ateliers de Sciences Po... ont des compétences méthodologiques dans ce domaine. Mais une préparation à l'oral doit disposer de moyens spécifiques car elle sera difficile avec 35 élèves par classe.
3.  Le contenu de l'épreuve : inquiétudes sur les imprécisions actuelles. Epreuve pluridisciplinaire réservée aux disciplines majeures avec présentation d'un travail de recherche de type TPE ? La commission souhaite des précisions et réclame une grande vigilance sur les contenus : nous refusons une épreuve sans connaissances portant uniquement sur la forme, sur la prestation orale. Et la place de l'HG ne peut pas se limiter à une seule majeure.

#### **La place de l'HG dans la réforme des Lycées :**

**En Seconde**, l'HG est dans le tronc commun mais sans précisions pour les horaires. La commission demande 3 heures hebdomadaires, avec des grilles nationales, car nous réclamons des programmes nationaux. L'organisation semestrielle dès la seconde fait débat : le volume horaire d'HG doit être annuel afin de faciliter la continuité des apprentissages ; les élèves de seconde ont surtout besoin de repères dans une année charnière où ils découvrent souvent un nouvel établissement. La commission est force de propositions et réclame la participation de l'APHG à la commission d'élaboration des programmes.

**En E.M.C., l'histoire-géographie** est très présente, et nous y restons très attachés, avec un horaire spécifique et des groupes à effectifs réduits sur un rythme d'une heure quinzaine pour les élèves.

Dans le **cycle terminal** l'HG est encore dans le tronc commun mais les volumes horaires prévus pour toutes les disciplines sont insuffisants. **En première**, la commission réclame 3h hebdomadaire toute l'année pour assurer la continuité des apprentissages.

Cependant, l'histoire-géographie n'est présente que dans un couple de « majeures » (SES/HG). **La commission ne comprend pas ce choix et propose d'autres couples de « majeures »** : HG/Lettres, HG/langues, HG/philosophie, HG/Sciences, HG/EPS. L'histoire et la géographie sont présentes dans de nombreuses écoles de commerce et plus largement dans l'enseignement supérieur.

Une « mineure » nommée **culture humaniste** est intéressante, mais effectuer un enseignement en commun entre trois matières (HG, lettres, philosophie) avec un volume horaire de deux heures est insuffisant : 3 h s'imposent.

**En première et terminale l'E.M.C.,** n'apparaît pas dans le rapport Mathiot ce que nous regrettons en ces périodes de doutes et de remises en question. Nous en soulignons l'importance, et réclamons, comme en seconde, de l'EMC avec un horaire spécifique et des groupes à effectifs réduits sur un rythme d'une heure quinzaine pour les élèves.

**En Terminale**, un volume horaire de 12 heures pour six disciplines, nous paraît trop faible. Cela ne laisserait que 2 heures à nos matières, ce qui serait un net recul. Enseigner, et apprendre, nécessite du temps : la commission réclame 3h hebdomadaire.

Enfin concernant **la D.N.L. des sections européennes**, nous sommes attachés au maintien des sections européennes où nos matières sont très présentes, ce qui démontre les importants efforts de formation consentis par nos professeurs, et sont très formatrices pour les élèves. Nous sommes également attachés au maintien de la mention

et le refus de la transformation en option qui amènerait une dévalorisation d'un enseignement structurant par sa transdisciplinarité et par l'ouverture au monde qu'il permet.

*Pour la Commission, le secrétariat de séance,*

**Séverine TAMBERI et Loïc VERKARRE**, représentants de la régionale Champagne-Ardenne, **Emmanuel MATHIOT**, président de la commission nationale des Lycées et représentant de la régionale Alsace.

© **Les services de la Rédaction d'*Historiens & Géographes* - Tous droits réservés. 12/02/2018.**